

Commune de Bardonnex

Dans sa séance du 19 mai 2009, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

MODIFICATION DES LIMITES DE ZONES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BARDONNEX (CRÉATION D'UNE ZONE DE DÉVELOPPEMENT 3 DESTINÉE À UNE AIRE AUTOROUTIÈRE DE RAVITAILLEMENT, D'UNE ZONE DE DÉVELOPPEMENT 3 AFFECTÉE À L'ÉQUIPEMENT PUBLIC (PLATEFORME DOUANIÈRE), ET D'UNE ZONE DE VERDURE) AU LIEU-DIT « LA PLANCHE »

Considérant,

- l'article 30, alinéa 1, lettre k) et r), de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- l'article 16, alinéa 3, de la Loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire,
- la demande de la Direction générale de l'aménagement du territoire (DT-DGAT) du 13 mars 2009,
- le point 2.25 « Equipements publics cantonaux » du Plan directeur cantonal adopté en 2001,
- l'adoption du plan directeur communal du 31 mars 2009 prévoyant ce projet d'aire autoroutière,
- le préavis favorable de la commission d'aménagement communale du 4 mai 2009.

Sur proposition du maire et des adjoints,

le Conseil municipal décide

- 1. De donner un préavis favorable au projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Bardonnex (création d'une zone de développement 3 destinée à une aire autoroutière de ravitaillement, d'une zone développement 3 affectée à l'équipement public (plateforme douanière), et d'une zone de verdure) au lieu-dit « La Planche » (selon le plan 29658-505),
- 2. De prier les autorités cantonales de mettre tout en œuvre pour que cet équipement d'utilité publique soit réalisé aux conditions de préserver autant que possible l'espace naturel et de réduire de manière optimale les nuisances à l'encontre du voisinage,
- 3. De mandater Monsieur le maire afin que ce dernier demande aux autorités cantonales que la commune de Bardonnex puisse participer au groupe de travail chargé de l'élaboration et du suivi du projet.

Cette délibération a été prise par 13 voix pour, 3 voix contre.

Le délai pour demander un référendum expire le 26 juin 2009.

Bardonnex, le 26 mai 2009

Thierry Schmid, Président